

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 mai 2014

## **L'Autorité des marchés financiers dénonce l'utilisation de son nom dans une communication émise par la société LinGold.com S.A. gestionnaire de la plateforme InvestDiamond.com**

**L'Autorité des marchés financiers (AMF) souhaite attirer l'attention sur l'association de son nom et de ses publications avec la communication par voie de presse d'une plateforme proposant de l'achat et de la vente de diamants d'investissement en ligne.**

L'Autorité des marchés financiers a appris par voie de presse la diffusion d'un communiqué émis par la plateforme InvestDiamond.com et relayé par divers sites d'information en ligne. L'AMF tient à dénoncer l'utilisation faite de son nom et examinera avec attention le régime dont relèvent les propositions d'investissement afférentes à la plateforme InvestDiamond.com et, le cas échéant, s'assurera notamment que les communications à caractère promotionnel de cette dernière respectent bien la réglementation applicable.

L'AMF recommande aux épargnants d'appliquer des règles de vigilance avant tout investissement. Ces règles sont valables pour un produit financier et a fortiori pour tout produit qui ne relève pas de la sphère financière régulée :

- aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux monétaire

(l'épargnant pourra aussi se référer au taux du livret A) comporte a priori un risque sensible ;

- les informations communiquées par l'intermédiaire doivent être claires et compréhensibles ;
- il est essentiel de disposer d'un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- les règles ou mécanismes en termes de prix d'achat et vente du produit doivent être précisément connus: comment et par qui est réalisée la valorisation du produit proposé ? Quelles sont les règles permettant éventuellement sa revente ?

### **Vous avez des questions ?**

Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet

<http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

### **Contact Presse :**

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

## **En savoir plus**

- ↳ Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)

### **Mots clés**

MISE EN GARDE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

13 mai 2026

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



*Mentions légales :  
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*